



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois d'avril se tiendra le lundi **6 avril 2009** à 19 h 30.

AVIS IMPORTANT

La Ville de Kingsey Falls demande l'aide de sa population afin de l'aider à identifier le ou les individus qui ont, dans la nuit du 20 mars, actionné une borne-incendie située sur la rue Lemaire dans le parc industriel. Ce méfait aura entraîné à la ville une perte estimée à 15 000 \$ en plus de tous les inconvénients que l'ensemble de la population aura eu à subir en raison de l'avis d'ébullition.

Nous demandons votre collaboration afin d'identifier le ou les véhicules ainsi que les numéros de plaque qui vous apparaissent suspects. Vous pouvez communiquer toute information à M. Gino Dubé au bureau municipal au 819-363-3810

DÉCHETS VOLUMINEUX

La cueillette des déchets volumineux aura lieu le **13 MAI 2009**. Nous rappelons que :

Sont permis : les déchets domestiques mesurant plus de 1,5 m de longueur ou dont le poids est supérieur à 25 kg, les meubles et appareils ménagers comme cuisinière, réfrigérateur, téléviseur, laveuse, sècheuse et autres.

Sont interdits : les résidus domestiques dangereux (comme la peinture, les solvants, les huiles pour lesquels il y a une collecte spécifique à l'automne au garage municipal), les pneus, les rebuts d'origine agricole (pièces de machineries, morceaux de clôture, etc.), les débris de construction et de démolition.

FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT D'ASBESTOS

Nous vous informons que le site d'enfouissement régional d'Asbestos est maintenant fermé. Si vous voulez vous départir de vos matériaux secs, vous pouvez maintenant allant les porter à l'Éco-centre situé dans le parc industriel de Victoriaville au 350, rue de la Bulstrode. Le numéro de téléphone est le 1-877-758-8378.

Le tarif demandé est de 19,01 \$ le mètre cube incluant les taxes et la redevance.

Les heures d'ouverture pour les particuliers sont :

De la mi-novembre à la mi-avril : le samedi de 9 h à 16 h 15;

De la mi-avril à la mi-novembre : du lundi au samedi de 7 h à 16 h 45.

RÉCUPÉRATION

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne.

Récupération de piles et de cartouches d'imprimantes au bureau municipal.

INTERNET HAUTE VITESSE EN MILIEU RURAL

Nous désirons vous informer que les citoyens de Kingsey Falls, résidant en milieu rural, qui ne peuvent pas avoir accès à Internet haute vitesse par les services qui desservent actuellement le réseau de la municipalité, pourrait avoir droit à une subvention pour l'installation au service Internet haute vitesse sans fil. Si vous êtes intéressé par ce service ou si vous désirez obtenir des informations additionnelles, vous n'avez qu'à communiquer avec M. Gino Dubé au bureau municipal au numéro 819-363-3810.

RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

Nous rappelons que la réglementation municipale en matière d'animaux demande aux propriétaires de chiens qu'ils doivent être gardés en laisse ou dans un enclos. Ceux qui disposent d'une «clôture invisible», système faisant appel à un câble enfoui et à un collier qui envoie des impulsions électriques à l'animal quand il veut franchir la ligne de propriété, nous demandons de placer un panneau indiquant ce fait.

Tous les animaux, y compris les chats, doivent être gardés en laisse ou dans un enclos. Il se vend des attelages qui permettent de les garder chez soi sans risquer de les étouffer.

Le règlement sur les chiens oblige les propriétaires à s'assurer qu'ils ne laissent pas d'excréments lors de leurs promenades tant sur la voie publique que sur les propriétés privées.

De plus, on ne peut garder plus de 2 chiens et le propriétaire a 90 jours pour se défaire des chiots en trop, le cas échéant.

Le propriétaire d'un chien doit également voir à ce que ce dernier n'aboie pas inutilement que ce soit lors du passage des piétons ou pour toute autre raison.

Rappelons également que les races suivantes sont interdites sur le territoire municipal : bull-terrier, staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelés «pit-bull»);

On peut se procurer copie du règlement sur les animaux au bureau municipal.

LICENCES POUR LES CHIENS

La licence de chien est obligatoire à Kingsey Falls. Elle permet de retrouver facilement le propriétaire d'un animal lorsqu'il échappe à son propriétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2008, vous devez vous la procurer à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska située au 691, rue de l'Acadie à Victoriaville, numéro de téléphone : 819-758-4444.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspecteur en bâtiment, M. Denis Ouellette, n'étant présent que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui sera accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel nhenrichon@kingseyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyfalls.ca.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE